

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31963**

Intitulé

Ostéopathe

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Institut d'ostéopathie de Rennes

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Directrice générale

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

331 Santé

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'ostéopathe, dans une approche systémique, après diagnostic ostéopathique, effectue des mobilisations et des manipulations pour la prise en charge des dysfonctions ostéopathiques du corps humain. Ces manipulations et mobilisations ont pour but de prévenir ou de remédier aux dysfonctions en vue de maintenir ou d'améliorer l'état de santé des personnes, à l'exclusion des pathologies organiques qui nécessitent une intervention thérapeutique, médicale, chirurgicale, médicamenteuse ou par agent physique

Les activités sont:

- 1: Évaluer une situation et élaborer un diagnostic ostéopathique
- 2 : Concevoir et conduire un projet d'intervention ostéopathique
- 3 : Réaliser une intervention ostéopathique
- 4 : Conduire une relation dans un contexte d'intervention ostéopathique
- 5 : Analyser sa pratique professionnelle et traiter des données scientifiques et professionnelle
- 6 : Gérer un cabinet

Le titulaire est capable d'effectuer:

- L'accueil et information de la personne
- L'utilisation d'un outil/logiciel informatique de gestion de la patientèle
- Le recueil d'informations nécessaires à l'élaboration du projet d'intervention de l'ostéopathe
- L'intervention ostéopathique
- L'organisation des activités et gestion de l'information
- L'analyse de sa pratique professionnelle
- Le traitement de données scientifiques
- La veille professionnelle et formation
- La réalisation d'un suivi et retour réflexif sur sa pratique
- La gestion de l'activité professionnelle

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- En cabinet libéral, individuellement ou au sein d'une société (société civile professionnelle, société d'exercice libéral, etc.)
- Dans des structures externes (Hôpitaux publics et privés, cliniques, clubs sportifs, centres de bien-être, centre de thalassothérapie, etc.)

Ostepathe

Codes des fiches ROME les plus proches :

Réglementation d'activités :

Le métier d'ostéopathe est régi par le décret n° 2007-435 du 25 mars 2007 relatif aux actes et aux conditions d'exercice de l'ostéopathie. Selon ce décret, il est précisé que l'usage professionnel du titre d'ostéopathe est réservé aux titulaires d'un diplôme délivré par un établissement agréé dans les conditions prévues aux articles 5 à 9 du décret du 25 mars.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- 1 :Évaluer une situation et élaborer un diagnostic ostéopathique
- 2 : Concevoir et conduire un projet d'intervention ostéopathique
- 3 : Réaliser une intervention ostéopathique
- 4 : Conduire une relation dans un contexte d'intervention ostéopathique
- 5 : Analyser sa pratique professionnelle et traiter des données scientifiques et professionnelle
- 6 : Gérer un cabinet

Evaluation écrite portant sur l'exactitude des connaissances, l'utilisation d'une terminologie adaptée et la pertinence du raisonnement.

Etude de cas permettant une restitution des connaissances et une construction de raisonnement à partir de situations cliniques.

Mises en situation de diagnostic ostéopathique : - Mise en œuvre des techniques et tests - Argumentation des techniques utilisées et du diagnostic

Portant sur la Conformité de la mise en œuvre des techniques de recueil d'informations et des tests nécessaires, l'organisation du traitement des données et la pertinence du raisonnement clinique

Analyse de situation évaluant la pertinence des données recueillies et sélectionnées en regard de la situation de la personne, la conformité et pertinence de l'interrogatoire et des examens physiques réalisés, la cohérence du diagnostic d'opportunité et la cohérence du diagnostic fonctionnel.

Modalité d'évaluation propre à l'IO Rennes : Un relevé informatique de la fiche patient

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	4 membres de l'IO Rennes et 7 membres externes. La présidence sera confiée à un(e) professionnel(le) externe.
En contrat d'apprentissage	X	non
Après un parcours de formation continue	X	4 membres de l'IO Rennes et 7 membres externes. La présidence sera confiée à un(e) professionnel(le) externe
En contrat de professionnalisation	X	non
Par candidature individuelle	X	non
Par expérience dispositif VAE prévu en 2010	X	4 membres de l'IO Rennes et 7 membres externes. La présidence sera confiée à un(e) professionnel(le) externe

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 11 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau I, sous l'intitulé "Osthéopathe" avec effet au 1er juin 2015, jusqu'au 18 décembre 2023.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

IO Rennes - Campus Rennes Atalante KerLann, rue Blaise Pascal - 35170 Bruz

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Campus Rennes Atalante KerLann, rue Blaise Pascal - 35170 Bruz

Historique de la certification :